

Parcoursup et Affelnet

- **Parcoursup** : la saisie des formations accessibles en apprentissage sur la plateforme du Carif-Oref doit être réalisée avant fin octobre de l'année en cours (ex. : octobre 2025) pour la rentrée de l'année suivante (ex. : rentrée 2026) afin d'être visible dès l'ouverture de la plateforme aux familles en décembre, puis pour la formulation des vœux en janvier. Toutefois, l'affichage sur Parcoursup continue au-delà de cette date, mais rendra vos formations moins visibles aux yeux des futurs étudiants.
- **Affelnet** : la saisie des formations doit être réalisée pour fin mars de l'année en cours pour la rentrée suivante. **Attention, les données sont intégrées en 1 seule fois, pas de rattrapage possible !**

Révision #2

Créé 2025-12-10 10:25:40 CET par Nathalie Lavolo

Mis à jour 2025-12-10 10:33:04 CET par Nathalie Lavolo